

*Direction interdépartementale des routes
Nord*



AVIS DE RECRUTEMENT

**RECRUTEMENT SANS CONCOURS
D'AGENT-E D'EXPLOITATION - FEMMES ET HOMMES
DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT (C1)
AU TITRE DE L'ANNÉE 2017**

La Direction Interdépartementale des Routes Nord dont le siège se trouve à Lille recrute sans concours **4** agent.e.s d'exploitation des travaux publics de l'État pour les Centres d'Entretien et d'Intervention de **CLERMONT (60), LAON ET REIMS.**

I – Calendrier

Date limite de clôture des inscriptions : le 17 novembre 2017

Date des épreuves pratiques et de l'entretien oral des candidats sélectionnés : le 11 décembre 2017

II – Fonctions

Les agent.e.s d'exploitation des Travaux Publics de l'État sont des fonctionnaires de l'État, affectés au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Ils assurent le service public de la route (réseau des autoroutes non concédées et des routes nationales) et sont chargés de l'exécution de tous les travaux d'exploitation et d'entretien de ces routes.

Ils assurent également la surveillance du réseau : patrimoine, viabilité et sécurité.

Ils sont chargés de l'exploitation de la route (intervention sur accident, mise en place de déviation, protection de chantier), de l'entretien courant des chaussées, des dépendances (fauchage, curage des chaussées, abattage d'arbres, élagage), du service hivernal (salage et déneigement des routes avec astreintes la nuit, les week-ends et jours fériés, éventuellement en horaire décalé), et du nettoyage des aires de repos.

III – Qualités requises pour l'emploi et contraintes du poste

Le travail d'agent.e. d'exploitation sur les routes demande une bonne condition physique puisque leur travail peut être fait à tout moment du jour et de la nuit. En particulier l'hiver, les conditions climatiques peuvent parfois entraîner des cycles de travail spécifiques.

Par ailleurs, les agents travaillent quasi systématiquement en équipes, avec leurs collègues sous les ordres d'un.e chef.fte d'équipe. Il leur faut donc être aptes à ce travail de groupe. Ils doivent également savoir rendre compte par écrit ou oral et respecter les consignes.

Enfin, le fait de devoir intervenir en urgence, tant sur accident qu'en service hivernal, conditionne la

nécessité pour les agent.e.s de résider à proximité de leur lieu de travail.

IV – Rémunération

Vous êtes nommé.e agent.e d'exploitation des T.P.E. stagiaire, pour une année, au terme de laquelle, si vous donnez satisfaction, vous êtes titularisé.e.

Pendant l'année de stage, votre rémunération mensuelle brute sera d'environ 1 522,96 Euros (indice nouveau majoré 325)* + primes + astreintes + heures supplémentaires.

*valeur au 01/02/2017

V – Conditions à remplir

Pour vous présenter au recrutement, vous devez remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique et les conditions particulières exigées pour ce recrutement.

Conditions générales :

- ✓ avoir la nationalité française ou être ressortissant.e de l'Union Européenne
- ✓ jouir de vos droits civiques
- ✓ avoir un casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions
- ✓ être en situation régulière au regard du code du service national
- ✓ être physiquement apte à l'exercice des fonctions

Conditions particulières souhaitées :

- ✓ Permis C
- ✓ Résider à ¼ d'heure du Centre d'Entretien et d'Intervention pour nécessités de service

VI – Constitution du dossier

Si vous êtes intéressé.e, vous devez constituer un dossier comprenant :

- Une fiche de renseignements (*téléchargeable sur le site internet de la DIRN*)
- Une lettre de candidature
- Un curriculum vitae (CV) détaillé indiquant le niveau d'études, et éventuellement le contenu et la durée des formations suivies ainsi que les emplois occupés
- A l'appui du CV, vous veillerez à joindre en fonction de votre situation professionnelle : une attestation d'inscription à Pôle Emploi, certificats de travail, attestations d'employeurs ou de formations (exemple : formation CACES, habilitation électrique, etc.)

La fiche de renseignements est téléchargeable sur le site internet de la DIR Nord :

<http://www.dir-nord.developpement-durable.gouv.fr>

Rubriques « Nos métiers » / « Recrutement »

VII – Date et lieu du dépôt de votre dossier

Votre dossier est à envoyer au plus tard :

le 17 novembre 2017

date de clôture des inscriptions
(le cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

**Direction Interdépartementale des Routes Nord
SG / RH / Recrutement sur Dossiers
44 Ter , rue Jean BART
CS 20275
59019 LILLE Cedex**

La mention «**NE PAS OUVRIR – RECRUTEMENT SANS CONCOURS AE 2017**» devra figurer en haut à gauche de l'enveloppe.

Les dossiers parvenus après la date de clôture des inscriptions ne pourront pas être pris en compte.

VIII – Sélection des candidatures

Une commission procédera à la sélection des candidatures. Si votre dossier est retenu, vous serez convoqué.e par courrier à une épreuve pratique suivi d'un entretien oral avec la commission de sélection **le 11 décembre 2017 à CLERMONT (OISE)**.

A l'issue des entretiens, la commission arrêtera par ordre de mérite la liste des candidats aptes au recrutement (sous réserve de la vérification des pièces justificatives et de l'aptitude physique des candidats).

IX – Date de nomination et prise de poste :

La prise de poste interviendra au plus tard le 30 décembre 2017.